

Prérequis

- ✋ Les personnes sortant de « Primo sociale » orientées vers « Primo professionnelle » seront prioritaires.
- ✋ Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs.
 - Personnes qui ont besoin d'un soutien pour adapter leur organisation personnelle aux contraintes professionnelles,
 - Personnes trop éloignées ou qui ont décroché du dispositif # Avenir, d'un chantier d'insertion ou d'autres dispositifs d'insertion ou de mobilisation,
 - Personnes qui ont besoin d'une étape intermédiaire de remobilisation pour intégrer les dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi ou la formation.

Objectifs

- ✋ Valider ou invalider un projet professionnel et définir un projet d'insertion réaliste,
- ✋ Accéder à une action d'accompagnement vers l'emploi ou la formation.
- ✋ Travailler sur le projet professionnel autour de la :
 - Formalisation et valorisation de ses compétences et expériences
 - Exploration de l'environnement professionnel, du bassin d'emploi et des secteurs d'activité en tension
 - Représentation des métiers et élargissement des choix professionnels,
 - Définition d'un ou de plusieurs pistes de projets professionnels,
- ✋ Intégrer la reprise d'emploi dans sa globalité et apprendre à organiser sa vie,
- ✋ Travailler les savoirs être : le comportement, l'expression, la communication, la tenue vestimentaire...
- ✋ Comprendre les attentes du chef d'entreprise,
- ✋ Préparer la suite de parcours d'insertion professionnelle en donnant du sens à une reprise d'activité, travailler sur les motivations professionnelles,
- ✋ Vérifier les capacités physiques pour s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle,
- ✋ Travailler sur la citoyenneté et les codes éducatifs.

Durée

- ✋ L'action dure 6 mois, le rythme hebdomadaire est progressif pour aller vers la fin de l'action à du mi-temps, afin de permettre aux personnes de s'adapter au groupe et de gérer les contraintes liées à la reprise d'une activité.
- ✋ Les dates d'entrée sur cette action sont définies en lien avec les dates de sortie de l'action « Primo sociale ».

Modalités et délais d'accès

- ✋ Positionnement sur prescription d'un référent social, d'un partenaire du service public de l'emploi ou du référent de l'action « primo insertion sociale » dans le cadre d'une suite de parcours
- ✋ Réunion d'information collective et entretien individuel
- ✋ Entrée en fonction de la programmation des actions
- ✋ Contact téléphonique sous 10 jours ou rendez-vous si un groupe est en cours de constitution

Tarif

🐦 Gratuit pour les participant·es, action financée par le Conseil Départemental de l'Orne



Lieux de réalisation

🐦 Circonscriptions de Flers et d'Argentan

Contact

🐦 letape-vire@letape-emploi.fr

🐦 02 31 68 88 65

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- L'action repose sur une alternance de temps individuels et collectifs, avec un entretien individuel d'une heure chaque semaine et un atelier collectif chaque semaine.
- Les participant·es pourront aussi bénéficier de deux périodes d'immersion en entreprise d'une à deux semaines.

🐦 L'évaluation de l'action s'appuie :

- Des comités de suivi : lors de chaque session, un bilan intermédiaire et un bilan final sont organisés portant sur les conditions de réalisation de l'action, l'évolution des parcours, les résultats en termes de suite de parcours. Ces bilans, en présence de la Direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion du Conseil départemental et des référents des bénéficiaires, seront partagés en deux temps : une première partie avec les bénéficiaires et une seconde avec les professionnels.
- Des points réguliers seront mis en place avec les référents. Les bilans devront être signés par les bénéficiaires et le référent lorsque le bilan est réalisé en tripartite.
- Bilan à chaud
- Taux de retour en emploi ou en formation
- Questionnaires de satisfaction

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

🐦 La formation et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

